

PROJET INSTITUTIONNEL

**Internat Les Gavroches
Association Devenir**

SOMMAIRE

1. Maison d'enfant à caractère social	
Structure : Internat « les Gavroches »	
21. Présentation générale	p. 3
211. Objectifs de la prise en charge	p. 3
212. Agrément	p. 3
213. Historique	p. 4
214. Lieux d'hébergements et équipements	p. 4
215. Composition des équipes éducatives	p. 5
22. Spécificité du service	p. 6
221. Spécificité du public et de ses besoins	p. 6
222. Spécificité de l'hébergement et du suivi	p. 7
223. Spécificité de l'organisation et de la taille du service	p. 8
23. Le public	p. 8
231. Caractéristiques générales	p. 8
232. La procédure d'admission	p. 10
233. Le droit des usagers	p. 12
234. La participation des jeunes au fonctionnement	p. 12
24. Missions générales de l'Internat	p. 13
241. Finalités et moyens de la prise en charge	p. 13
242. Objectifs généraux de l'hébergement et fonctionnement	p. 14
25. Objectifs et moyens spécifiques	p. 16
251. Aide au développement de la personne	p. 16
252. Construction d'un projet scolaire, professionnel et d'insertion sociale	p. 19
253. Les relations avec les familles	p. 20
26. Les moyens matériels	p. 2
261. Le pôle administratif et technique	p. 21
262. Les moyens matériels disponibles	p. 21
263. Partenariat en réseau	p. 22
27. le travail éducatif et le rôle des adultes	p. 22
271. Organisation de l'équipe	p. 22
272. La fiche de poste du directeur de la Mecs	p. 22
273. La fiche de poste du directeur adjoint	p. 24
272. La fiche de poste du chef de service éducatif	p. 26
273. La fiche de poste des éducateurs	p. 28
274. La fiche de poste de la maîtresse de maison	p. 31
272. La fiche de poste des surveillants de nuit	p. 34
28. Les actions et composantes du projet individuel	p. 35
281. Le document individuel de prise en charge	p. 35
282. Le travail d'équipe	p. 35
283. Les rencontres individuelles	p. 36
284. Les bilans	p. 36
285. Les écrits et les dossiers	p. 36

2. Maison d'enfant à caractère social L'INTERNAT « LES GAVROCHES »

21. PRESENTATION GENERALE

Depuis la fusion en septembre 2001 avec le foyer les Marmousets, l'appellation « Internat les Gavroches » regroupe deux foyers :

- Les Marmousets,
- Les Gavroches

Cette structure a évolué au fil des ans afin de répondre aux besoins du Schéma départemental conjoint de protection de l'enfance de la Seine-Saint-Denis. Les extensions progressives ont permis d'accueillir un plus grand nombre de jeunes et d'adapter le travail éducatif aux spécificités des différentes prises en charges.

Dans le même temps, la création de postes d'agents en cuisine, en lingerie, en service administratif et technique, a façonné une nouvelle identité de la structure Internat, en lui donnant les moyens de répondre plus spécifiquement aux besoins quotidiens des usagers.

211. Objectifs de la prise en charge

L'Internat Les Gavroches accueille 31 jeunes, garçons et filles, de 10 à 18 ans. Il assure l'accueil de ces jeunes à titre temporaire selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, en internat. Il tend à permettre l'autonomie et la protection des personnes confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que l'exercice de la citoyenneté.

L'Internat les Gavroches a pour objectif d'accompagner les jeunes qui lui sont confiés dans l'accès à l'autonomie. Ce terme d'accès à l'autonomie doit être pris comme un objectif de responsabilisation du jeune dans son quotidien et lui permettre au moment le plus opportun d'être en capacité d'opérer des choix. Ce travail d'accompagnement est adapté en fonction des besoins et des capacités de chaque jeune.

D'autre part, accès à l'autonomie ne veut pas dire individuation. Il s'agit de considérer le jeune en référence à sa famille, existante ou non, celle-ci tenant sa place dans ce travail d'autonomie. L'accompagnement va donc s'articuler entre le quotidien, fait de tâches récurrentes et de projets scolaires ou professionnels et cette référence à la famille qui permet la socialisation. C'est la situation familiale de chaque jeune qui détermine, bien souvent, les objectifs de la prise en charge.

212. Agrément

L'Internat Les Gavroches reçoit des jeunes confiés uniquement par l'Aide sociale à l'Enfance de la Seine-Saint-Denis.

213. Historique

Créé en septembre 1982 et conçu à l'origine comme un lieu de vie en ville pour ne pas séparer les jeunes de leur milieu, le Foyer les Gavroches est devenu une Maison d'enfants à caractère social (MECS) sous l'égide de l'association Devenir en 1984.

Il accueille à l'époque 7 garçons de 10 à 18 ans dans le pavillon du 8 chemin de la Grille à Neuilly-sur-Marne. Le directeur vit sur place et est secondé par un éducateur et une maîtresse de maison. En 1993, deux structures distinctes mais affiliées à l'association Devenir voient le jour.

Dans un premier temps, le foyer déménage dans un nouveau pavillon construit par le Conseil général, au 2, allée Gavroche. Quelques mois plus tard, le foyer des Marmousets est créé et s'installe dans l'ancien pavillon. Un couple éducatif vit sur place et prend en charge 6 garçons et filles, de 10 à 14 ans, puis jusqu'à 17 ans quelques années plus tard.

Suite au départ du couple éducatif du foyer les Marmousets en 2001, la gestion de ce dernier est reprise par les Gavroches. Toujours dans la continuité du projet, le chef de service de l'Internat vit sur place.

En 2001, le Foyer les Gavroches s'agrandit par l'achat d'un pavillon mitoyen et par la fusion des deux foyers en un seul Internat

En 2004 pour faire face aux demandes d'accueil en urgence, L'Internat crée un appartement de 5 places dans la résidence voisine et ce jusqu'en octobre 2006 date de la création du service d'accueil d'urgence et d'observation qui reprend cet appartement en gestion.

A cette date, L'Internat Les Gavroches ne prend plus en charge de jeunes dans le cadre de l'urgence.

En 2006 afin de diversifier l'offre de prise en charge, L'Internat crée un appartement de jeunes de 4 places en accès à une certaine autonomie afin de les préparer au passage au Service de suite.

En 2007, le chef de service devient directeur adjoint et un chef de service est recruté.

En septembre 2009, le directeur adjoint quitte ses fonctions et l'association décide de ne plus recruter de cadres vivant sur place. L'appartement de fonction est converti en deux chambres et 3 nouvelles places sont créées. Un directeur de la Mecs, responsable de l'Internat et du Service de suite est nommé et un directeur adjoint prend ses fonctions en janvier 2010.

214. Lieux d'hébergement et équipements

2141. Le foyer les Gavroches : accueil de 18 garçons âgés de 10 à 18 ans

Situé au 2 allée Gavroche à Neuilly-sur-Marne, le foyer les Gavroches se compose en principal :

- d'un grand pavillon disposant à l'étage de sept chambres individuelles et d'une chambre double, toutes avec salle de bain, d'une salle à manger, cuisine et salle de TV. Une véranda permet de jouer au ping-pong et au baby-foot. Capacité : 8 jeunes.
Il comprend aussi ;
- d'un pavillon attenant de trois chambres, salle à manger, cuisine, et salle TV. Capacité : 4 jeunes.
- d'un petit pavillon de deux chambres, une salle de bain et un coin cuisine permettant de prendre les petits déjeuners. Ce pavillon est aménagé pour pouvoir accueillir un jeune handicapé physique. Capacité : 2 jeunes.

Les chambres sont équipées d'un lit, d'une armoire, d'un bureau, d'une table de chevet.

- d'un appartement situé dans un immeuble voisin au 1 allée des Campanules au 4ème étage qui accueille 4 jeunes dans quatre chambres dont une avec douche. Il est composé d'autre part, d'une salle de bain avec lavabo et douche, d'un cabinet de toilettes, d'une cuisine équipée comprenant aussi un lave-linge et un sèche-linge et d'une salle à manger faisant office de salon de télévision. La cuisine leur permet de préparer leurs petits déjeuners et éventuellement de préparer des repas. La salle à manger est garnie d'une table et de chaises.

2142. Le foyer les Marmousets : accueil de 13 garçons et filles âgés de 10 à 18 ans

Situé au 8 chemin de la Grille à Neuilly-sur-Marne, le foyer les Marmousets est un grand pavillon situé à 100 m des Gavroches. Au premier étage se trouvent 5 chambres, dont deux qui peuvent être utilisées en individuelles, deux douches et une salle d'eau. Le rez-de-chaussée est pourvu de deux chambres doubles, deux douches et une salle d'eau, d'une salle à manger, cuisine, de deux salles TV, de salles d'activités et d'un jardin. Sa capacité est de 10 jeunes.

Les chambres sont équipées d'un lit, d'une armoire, d'un bureau, d'une table de chevet, d'une chaise par jeune.

215. Composition des équipes éducatives

Les foyers des Gavroches et des Marmousets sont composés de deux équipes éducatives distinctes qui interviennent sous la responsabilité du directeur adjoint et du chef de service éducatif.

Ces deux équipes travaillent en étroite collaboration et chaque éducateur peut-être amené pour des nécessités de service à intervenir sur tout lieu de l'internat. L'encadrement est assuré par le directeur adjoint et le chef de service, en relation étroite avec le directeur général du fait qu'il vit sur le foyer les Gavroches et assure la sécurité des jeunes la nuit.

Chaque équipe est composée d'éducateurs spécialisés qui accompagnent dans une démarche éducative et sociale les jeunes. Cinq éducateurs scolaires interviennent tous les jours de semaine en début de soirée dans le cadre de l'aide aux devoirs.

Depuis 2008, l'Internat expérimente une offre psychologique à destination des jeunes. Une psychologue intervient trois soirs de semaine à tour de rôle sur le foyer des Marmouset et celui des Gavroches.

Aux Marmousets interviennent cinq éducateurs, deux éducateurs scolaires, une maîtresse de maison et trois un veilleur s de nuit.

Aux Gavroches interviennent six éducateurs, trois éducateurs scolaires, une maîtresse de maison et un veilleur de nuit ainsi qu'un éducateur en apprentissage hors effectif.

La lingère travaille aux Gavroches mais prend en charge la lingerie de l'Internat et les deux cuisiniers assurent les repas de l'Internat, du SAUO et ponctuellement du Service de suite.

Le niveau de qualification des cadres au 1er septembre 2010 se compose comme suit :

- 0,5 ETP directeur d'établissement de formation éducateur spécialisé et diplômé DSTS et DEIS (niveau 1) ;
- 1 ETP directeur adjoint de formation éducateur spécialisé et diplômé DESS (niveau 1) ;

- 1 ETP chef de service éducatif de formation éducatrice spécialisée, avec une formation qualifiante de chef de service et diplômée Cafreruis

Au 31 décembre 2009, l'équipe éducative de l'Internat se compose de 14,28 ETP, dont :

- 11,5 ETP Educateurs.
- 2 ETP Maîtresses de maison
- 3 ETP Surveillants de nuit sur le foyer les Marmousets
- 0,69 ETP Educateurs scolaires
- 0,083 ETP Animateur de colonie
- Un poste d'apprenti éducateur spécialisé hors effectif

Une psychologue de formation Master 2 de Psychologie de l'enfant et de l'adolescent intervient deux à trois soirs de semaine sur l'Internat, à tour de rôle sur le foyer des Marmouset et celui des Gavroches sur la base de 17 heures par mois (0,112 ETP).

L'équipe du foyer les Gavroches est la plus diplômée des deux et se compose au 31 décembre 2009 de :

- 2 éducatrices spécialisées diplômées ;
- 1 éducateur spécialisé diplômé
- 1 éducatrice de jeunes enfants diplômée ;
- 1 éducatrice Master 1 en psychologie à 0,80 ETP ;
- 1 éducatrice en 3ème année de formation spécialisée à 0,20 ETP ;
- 1 éducateur non diplômé en CDD ;
- 1 maîtresse de maison avec formation en cours.

L'équipe du foyer les Marmousets se compose au 31 décembre 2009 de :

- 2 éducatrices spécialisées diplômées ;
- 2 éducateurs scolaires spécialisés, dont un à temps partiel ;
- 2 éducateurs scolaires ;
- 1 maîtresse de maison qualifiée ;
- 1 surveillant de nuit qualifié ;
- 1 surveillant de nuit en troisième année d'éducateur spécialisé ;
- 1 surveillant de nuit non diplômé

22. SPÉCIFICITÉ DU SERVICE

221. Spécificité du public et de ses besoins

L'Internat accueille 31 jeunes de 10 ans à 18 ans pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance de Seine-Saint-Denis dans le cadre :

- d'Ordonnances de placements provisoires signées par les juges des Enfants.
- d'Accueils provisoires signés par la famille.
- En tant que Pupille du département.

Le placement de ces jeunes relève de situations distinctes ;

Ce sont des jeunes maltraités par les adultes qui en avaient la charge.

- violence physique ou sexuelle.
- violence psychologique.
- négligence lourde.

Ce sont des jeunes en situation de risques.

- problèmes de santé.
- défauts de sécurité, défauts d'entretien.
- carences éducatives des parents.

Nous accueillons également des jeunes mineurs isolés sans représentation parentale sur le territoire.

Ces jeunes, victimes de maltraitements, violences ou de carences, souffrent de difficultés relationnelles diverses et souvent de carences psychologiques, affectives, intellectuelles, physiques ou sociales.

Les jeunes accueillis à l'Internat des Gavroches n'ont pas tous les mêmes vécus. Aussi, l'institution met en œuvre les moyens à sa disposition pour s'adapter à la situation de chaque jeune. Pour certains des plus jeunes, les liens familiaux existants permettent un travail avec les parents et cet accompagnement en lien avec l'ASE peut concourir à un retour en famille. Toutefois, cet objectif reste marginal sur l'ensemble des jeunes accueillis.

L'hétérogénéité du public, de son âge et de son parcours nécessite des prises en charge adaptées dans des lieux éducatifs différents, du plus encadrant au plus autonomisant.

Ainsi, les 31 jeunes de l'Internat sont suivis et hébergés dans 5 lieux d'hébergements différents. Ces unités de vie de 2 à 10 jeunes se focalisent soit sur une vie collective favorisant les relations, la protection et l'acquisition des règles de vie, soit une vie plus individuelle favorisant l'autonomie, l'individuation, la responsabilisation.

Pour éviter les ruptures familiales, l'accueil de jour ou séquentiel est favorisé si possible. Le jeune reste hébergé par sa famille mais est pris en charge par le foyer la journée et éventuellement pendant tout ou partie des congés scolaires. Le jeune a sa chambre et peut en cas de difficulté (maladie, conflit...) être immédiatement hébergé au foyer. La famille est pleinement associée à la vie quotidienne et aux décisions concernant le jeune.

Le temps de placement se situe dans une moyenne de 2 à 4 ans, sans tenir compte précédemment de l'accueil en SAUO ou de la sortie vers le Service de suite.

222. Spécificité de l'hébergement et du suivi

2221. L'hébergement sur le foyer Les Marmousets

Le foyer les Marmousets, de part sa configuration, est un lieu où le projet est axé sur la vie collective. Les chambres doubles et les communs incitent à une vie d'échanges. Cette vie partagée permet, surtout aux plus jeunes, de surmonter dans la mesure du possible les angoisses liées à la séparation.

La maison de par sa taille offre la possibilité de s'isoler et de travailler la relation individuelle au travers de différentes activités (salle de jeux, salle de musique, ...) en même temps qu'elle permet une proximité entre les personnes.

2222. L'hébergement sur le groupe Les Gavroches

Le foyer les Gavroches est un lieu dans lequel la prise en charge repose sur une plus grande individualisation. Les jeunes occupent en majorité des chambres simples équipées de salles

de bains. Toutefois, le fonctionnement reste celui d'une collectivité. La disposition des lieux - plusieurs structures éclatées - contribue à donner une place prépondérante à l'accès à l'autonomie des résidents. Les éducateurs, la maîtresse de maison, la lingère, les cuisiniers, les ouvriers d'entretien, sont aussi des repères dans cette configuration.

Le grand pavillon, avec ses chambres individuelles à l'étage et les parties communes au rez-de-chaussée, permet une vie collective sur les temps en commun comme les repas et les loisirs et une possible intimité pendant l'étude et les temps de détente pris dans sa chambre.

Le pavillon attenant comme le petit pavillon permettent aux jeunes plus en capacité de gérer leur quotidien de développer leurs aptitudes à l'autonomie.

Dans le cadre de leur apprentissage à l'autonomie il est apparu important de confronter les jeunes à la réalité. Les échanges entre équipes éducatives d'Internat et celle du Service de suite, doivent permettre de mesurer les différences de contraintes entre la gestion du quotidien en internat et celles en appartement partagé. Ce changement d'organisation entre ces deux cadres d'hébergement est aussi pour les jeunes qui y accèdent un moment d'apprentissage. Ils doivent intégrer rapidement les nouvelles contraintes du partage d'un lieu commun sans présence permanente d'adulte, mais aussi gérer de nouvelles libertés.

L'appartement est intégré au sein du foyer les Gavroches, les jeunes sont accompagnés par les éducateurs du foyer.

Les critères d'admission dans cet appartement tiennent compte de facteurs tels que la situation scolaire ou professionnelle, l'âge ou la motivation. L'objectif recherché est de responsabiliser les jeunes aussi, la présence effective d'un éducateur est limitée, en prenant néanmoins en compte le besoin de soutien pour l'apprentissage des tâches quotidiennes. Un éducateur intervient sur ce lieu afin de faire les courses avec les jeunes, de les aider à préparer les repas, de vérifier l'état des chambres et l'entretien de l'appartement. La maîtresse de maison des Gavroches les accompagne dans l'apprentissage de l'entretien général de l'appartement. La présence éducative des éducateurs est déterminée par la composition du groupe et son degré d'autonomie.

Les jeunes de l'appartement peuvent dîner sur le foyer les Gavroches, en dehors des jours de présence éducative sur l'appartement. Ceci, pour maintenir le lien éducatif avec leur éducateur référent et aussi pour rester en contacts avec les jeunes du foyer.

223. Spécificité de l'organisation et de la taille du service

Ce fonctionnement particulier en microstructures reliées entre elles, dans le cadre de l'Internat, permet d'établir du lien entre ces différents lieux d'hébergement et des suivis éducatifs différents. Le passage d'une structure à l'autre, favorise, en même temps qu'il en est le signe visible, une progression vers l'autonomie.

L'organisation du travail de l'équipe dans ces lieux certes différents reste en cohérence avec une politique générale du projet institutionnel de l'Internat.

23. LE PUBLIC

231. Caractéristiques générales.

L'Internat "les Gavroches" est une structure éclatée qui correspond, et c'est la raison pour laquelle ils sont orientés, à des jeunes qui ont des relations familiales distendues et qui doivent s'approprier de ce fait à vivre un placement long.

Le placement de ces jeunes relève de situations distinctes. Depuis 2005, les statistiques conjointes des structures d'Internat nous permettent d'affiner l'évaluation des besoins des jeunes accueillis et d'adapter les pratiques professionnelles en conséquence.

En 2005 et 2006 sur 23 admissions réalisées, près de 50 % des enfants sont victimes de maltraitance, 30 % sont en situation de risques et 20 % sont des mineurs isolés :

- 12 sont des enfants maltraités :
 - 7 pour violence physique ou sexuelle,
 - 1 pour violence psychologique,
 - 4 pour négligence lourde.
- 8 sont des enfants en situation de risques :
 - 1 pour problème de santé psychologique,
 - 2 pour défauts de sécurité, défauts d'entretien,
 - 5 pour carences éducatives des parents.
- 3 sont des mineurs isolés

En 2009 sur les 14 jeunes accueillis, le nombre de jeunes maltraités a augmenté de manière significative et il représente plus de 60% des jeunes accueillis. Le nombre de jeunes en situation de risque a considérablement diminué (1 pour problèmes de santé physique), soit 7% des admissions. Par contre, le nombre de mineurs isolés progresse et ces derniers représentent plus de 30 % des jeunes accueillis.

- 8 sont des enfants maltraités :
 - 6 pour violence physique ou sexuelle,
 - 2 pour négligence lourde,
- 1 sont des enfants en situation de risques :
 - 1 pour problème de santé physique,
- 5 sont des mineurs isolés

De plus, les jeunes reçus présentent des problématiques importantes de rejet de l'institution scolaire voire de phobie scolaire. De ce fait, ils peuvent s'exclure ou être exclus régulièrement sur des périodes plus ou moins longues des établissements scolaires.

Ces jeunes, victimes de maltraitements ou en situation de risques, expriment leur souffrance par des difficultés relationnelles diverses et souvent par des carences psychologiques, affectives, intellectuelles, physiques ou sociales.

2311. Indicateurs clef

a. Sexe des jeunes présents

Le nombre de garçons reçus est supérieur au nombre de filles du fait d'une prise en charge majoritairement à destination de garçons. Depuis l'ouverture de trois places au foyer les Marmousets en septembre 2009, l'accueil de filles a légèrement progressé.

L'internat a accueilli :

- au 31 décembre 2005 : 20 garçons et 5 filles, soit 25 % de filles par rapport aux garçons,
- au 31 décembre 2006 : 22 garçons et 3 filles, soit environ 15 % de filles

- au 31 décembre 2009 : 25 garçons et 6 filles soit une proportion de 19% de filles

b. Ages des jeunes présents

Les jeunes présents à l'Internat dans les années 2005-2006 étaient majoritairement âgés de 14-16 ans (plus de 50% de l'effectif. Cette population a diminué en 2009 au profit des 16-18 ans qui représentait plus de 70 % des effectifs. Par contre, on assiste à un nouveau rajeunissement en 2010 avec près de 70% de jeunes de 12-14 ans au 31 septembre.

- au 31 décembre 2005 : 1 jeune de 10-11 ans ; 3 de 12-13 ans ; 12 de 14-16 ans ; 9 de + de 16 ans, sur un effectif de 24 places, soit 50 % des jeunes suivis sur l'année.
- au 31 décembre 2006 : 0 jeune de 10-11 ans ; 2 de 12-13 ans ; 15 de 14-16 ans ; 8 de + de 16 ans, sur un effectif de 24 places, soit plus de 60 % des jeunes suivis sur l'année
- au 31 décembre 2009, sur un effectif de 31 places, le nombre de 14-16 ans a nettement baissé avec seulement 12 jeunes et cette population ne représente plus que 40 % de l'effectif. Les 16-18 ans ont quant à eux progressé avec 22 jeunes, soit 70 % des jeunes suivis sur l'année

c. Suivis antérieurs

Entre 2005 et 2009, on note un pourcentage important d'enfants préalablement pris en charge dans des établissements. Peu ont été suivis en AEMO ou en famille d'accueil. Les jeunes connaissant un premier placement ont nettement augmenté en 2009 passant de 20 à 46 %, probablement du au nombre élevé de mineurs isolés.

En 2005 et 2006, les 23 jeunes admis à l'Internat ont été préalablement suivis ;

- Dans d'autres établissements : 13, soit 57 %
- AEMO : 4, soit 17 %
- Familles d'accueil : 1, soit 4 %
- Premier placement : 5, soit 23 %

En 2008, à titre de comparaison, sur les 12 admissions réalisées :

- 30 % étaient préalablement suivis en établissements,
- aucun n'était suivi dans le cadre de l'AEMO ou en famille d'accueil,
- 15 % avaient été pris en charge par le SAUO des Gavroches
- 20 % étaient des premiers placements

En 2009 sur les 13 admissions :

- 46% étaient préalablement suivis en établissement,
- 16% suivis en AEMO
- Aucun en famille d'accueil
- 46% étaient des premiers placements dont 8% avaient été pris en charge par le SAUO les Gavroches

232. La procédure d'admission.

2321. Critères d'admission

Peut être admis, tout jeune âgé de 10 à 16 ans, scolarisable à l'école ou en formation, à l'extérieur de l'établissement.

Il est possible d'accueillir un jeune présentant un handicap physique permettant une certaine autonomie, notamment en fauteuil roulant.

2322. Traitement des candidatures

Toute demande d'admission est formulée par les éducateurs de circonscription de l'Aide sociale à l'enfance par une note de situation. Une première sélection est effectuée par rapport aux critères d'admission par la direction puis par l'équipe éducative. Un certain nombre de dossiers est alors retenu en fonction du nombre de places disponibles et de la configuration du groupe. Ces demandes lorsqu'elles correspondent aux critères, sont traitées par ordre d'arrivée sauf cas exceptionnel et notamment dans le cadre des regroupements de fratries.

Les services de l'ASE sont informés par courrier des candidatures qui ne peuvent être retenues.

Le foyer les Gavroches ne peut pas accueillir de jeunes handicapés mentaux, handicapés physiques lourds nécessitant une tierce personne et de jeunes présentant des troubles du comportement ou de la personnalité importants.

2324. Modalités d'admission

Lorsque la candidature est envisagée, un entretien d'admission est organisé rapidement dans le lieu pressenti pour l'accueil. Cet entretien réunit :

- L'institution représentée par un ou plusieurs cadres et un représentant de l'équipe éducative ;
- L'Aide sociale à l'enfance représentée au moins par l'éducateur de circonscription ;
- Le jeune et, suivant la situation, ses représentants légaux. Il peut arriver, dans certaines situations que ceux-ci ne soient pas invités, ou qu'ils le soient dans un second temps ;
- Le cas échéant, un représentant du lieu de placement actuel ;

L'entretien se termine par une visite du foyer.

Cet entretien présente au jeune :

- Les objectifs du placement.
- Le projet de l'institution, ses règles, son fonctionnement la vie quotidienne, les droits et les devoirs du jeune.

Dans un deuxième temps le jeune quant à lui présente son projet personnel et ses attentes et pose les questions qu'il souhaite.

Puis les intervenants lui précisent qu'en cas d'accueil, un projet individualisé sera élaboré avec lui.

Suite à cette rencontre, il est donné un temps de réflexion mutuel. Il est précisé au jeune que si sa candidature n'est pas retenue, ce n'est pas lui qui est en cause. En effet la décision est prise aussi en fonction de l'équilibre du groupe et de la capacité de l'équipe éducative à prendre en charge le jeune.

Le jeune donne sa réponse soit directement au foyer, soit par l'intermédiaire de l'éducateur ASE. La direction prend la décision d'admission après l'avis de l'équipe éducative. En retour, le jeune est prévenu par son éducateur ASE. S'il n'est pas possible de donner suite à la demande d'admission, le directeur adjoint en donnera les raisons à l'éducateur de circonscription.

Lorsque l'admission est prononcée, un éducateur référent est nommé parmi l'équipe éducative en fonction de la répartition des références de chaque éducateur.

2325. Accueil du jeune lors de l'admission

Avant l'arrivée du jeune sur le foyer, la chambre de celui-ci est préparée.

Un temps d'accueil est mis en place en général avec l'éducateur référent : le jeune revisite l'établissement, ce temps est suivi d'une présentation aux personnels et aux jeunes du foyer, présentation de l'école où il est inscrit avec découverte du chemin emprunté, puis accompagnement par des jeunes du foyer dans la visite du quartier.

L'éducateur référent accueille le jeune dans son nouveau lieu de vie, il lui remet les clefs de sa chambre, veille à son installation et contrôle que le jeune a le nécessaire en vêture, hygiène, fournitures scolaires et s'il l'y a lieu, il s'enquiert de ses besoins.

233. Le droit des usagers

Le jeune prend connaissance à son arrivée, par un ensemble de documents, du règlement de fonctionnement de l'Internat et de la charte des droits de l'utilisateur. En collaboration avec l'éducateur de l'Aide Sociale à l'enfance, il lui est précisé les modalités de l'exercice de ses droits concernant son hébergement, ses projets d'insertion scolaire, professionnel et social. Les relations avec la famille participent pleinement à l'élaboration du cadre du droit du jeune, puisqu'elles vont conditionner le rythme de vie au sein du foyer.

2331. Le livret d'accueil

En général, le livret d'accueil est remis et commenté par l'éducateur référent au jeune lors de son arrivée à l'Internat. Il comporte quatre documents enchâssés dans une chemise au format A 4. Le jeune y trouve respectivement :

- Les renseignements pratiques : ce document fournit les contacts des responsables de l'association, les personnes à joindre, rappelle les numéros d'urgence, livre des informations sur la couverture par les assurances et donne le plan d'accès aux différentes structures de l'association ;
- Le règlement de fonctionnement du service : celui-ci explique les conditions de vie au sein de la structure d'accueil, les règles de fonctionnement du Service, les principes dictant la relation éducative et la gestion financière, les modalités de la participation des jeunes.
- Les principes et les buts de l'association et du service : ce document relate la création de l'association, précise ses principes fondateurs et les buts poursuivis. il détaille les objectifs du Service. Enfin un organigramme de l'association et des services complète ce document
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie : elle est illustrée de dessins humoristiques, elle figure dans le livret d'accueil comme elle est affichée dans chaque groupe.

2322. Le document individuel de prise en charge

Il est un moyen d'étayer un projet annuel pour le jeune, de prendre en considération ses attentes et les modalités de réalisation de ses objectifs. Pour ce faire, l'éducateur s'entretient avec le jeune dès son arrivée sur la structure, il l'écoute et établit avec lui des objectifs de travail et des moyens d'actions.

Puis chaque trimestre, l'éducateur et le jeune se rencontrent afin de faire un point d'avancement des actions menées. Une réévaluation est faite et des aménagements sont effectués.

Le projet est mené pour le jeune et avec le jeune. L'éducateur guide et accompagne le jeune, en tenant compte de ses aspirations.

234. La participation des jeunes au fonctionnement.

2341. Le Conseil de la vie sociale

Cette instance mise en place depuis 2003 et réorganisée en 2010 est composée de:

- Trois délégués des jeunes des Gavroches,
- Deux délégués des jeunes des Marmousets,
- Un éducateur de chaque foyer.
- Le directeur adjoint.

Les délégués des jeunes sont élus à bulletin secret pour une année, éventuellement renouvelable 2 fois, soit trois mandats. Ceux des éducateurs sont désignés par les équipes ou à défaut élus à bulletin secret par celles-ci.

a- Organisation des débats

La présidence est assurée conjointement par un membre de la direction et un membre des jeunes. L'ordre du jour est établi en fonction des thèmes et questions déposés pendant les quinze jours précédents la réunion auprès du chef de service.

Les instances de participation reçoivent en début de chaque séance les réponses et les suites réservées aux avis et aux propositions qu'ils ont pu émettre lors des précédentes réunions. Du fait de l'organisation du service, le conseil de la vie sociale se réunit au moins trois fois par an. Les réunions, d'une durée de deux heures chacune, se tiennent semestriellement et sont suivies d'un compte rendu. Elles se déroulent dans la salle de réunion des Marmousets de préférence le mercredi de 14 à 16 heures.

Un compte-rendu est rédigé par le directeur adjoint et un autre par les représentants des Jeunes aidés des représentants de l'équipe éducative.

Ces documents sont consignés dans un cahier accessible à tous.

b- Les réunions jeunes

Les Internats ont institué des réunions jeunes. Ces dernières se déroulent une fois par mois, chaque dernier mardi du mois aux Marmousets, chaque dernier dimanche du mois aux Gavroches.

C'est un moment d'échanges entre jeunes, régulé par la présence des éducateurs de service. C'est un temps d'information pour les jeunes qui permet aussi de débattre de la vie quotidienne au foyer.

Le compte rendu de cette réunion est consigné dans un cahier prévu à cet effet.

24. MISSION GENERALE DE L'INTERNAT

241. Finalités et moyens de la prise en charge

L'article II de l'association Devenir stipule qu'elle a *« pour but d'aider des jeunes, garçons et filles de 10 à 21 ans, rencontrant des difficultés familiales et une insertion sociale difficile en leur proposant un lieu d'écoute, d'éducation et d'insertion. »*

La prise en charge doit permettre à chaque jeune de se stabiliser, et de se construire un projet d'avenir.

En fonction de son âge, de son évolution et de son projet d'insertion sociale et ou professionnelle, le jeune peut bénéficier d'un parcours individualisé grâce à la diversité des modes d'accompagnement éducatifs proposée dans les divers espaces de vie de l'Internat.

La finalité vise donc l'autonomie du jeune, autonomie qui passe par l'accès à la santé, à la scolarité, à l'insertion sociale et professionnelle, à l'accès au logement ordinaire, et à une vie

affective stabilisée. Cette finalité passe par la réalisation des différents objectifs opérationnels suivants :

- Se sécuriser. Permettre de se réassurer dans la relation avec les adultes
- Se stabiliser. Prendre conscience de ses relations familiales. Maintenir et faciliter un lien avec sa famille quand c'est possible, souhaitable et désiré par les parties.
- Se socialiser : grâce au collectif existant à l'Internat et aux relations avec les institutions externes (collège, activités sportives).
- Construire un projet scolaire ou professionnel.
- Aborder dans les meilleures conditions la sortie du service.

242. Objectifs généraux de l'hébergement et fonctionnement

2421. Objectifs

Nous l'avons vu précédemment, l'Internat Les Gavroches accueille 31 jeunes, garçons et filles, de 10 à 18 ans. Il assure l'accueil de ces jeunes à titre temporaire selon un mode séquentiel, à temps complet ou partiel, en internat. Il tend à permettre l'autonomie et la protection des personnes confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que l'exercice de la citoyenneté.

Cette autonomie doit tendre à favoriser l'intégrité des jeunes et le respect de leur intimité.

Sur le foyer Marmousets :

Il s'agit de permettre à des enfants plus jeunes de vivre en collectivité restreinte. L'accueil de fratrie permet d'une part de travailler sur les liens familiaux et d'autre part évite la multiplicité d'intervenants dans une même famille.

Sur le foyer Gavroches :

Les jeunes du groupe bénéficient en général de chambres individuelles favorisant une plus large autonomie dans la gestion du quotidien tout en maintenant une logique de vie collective.

Sur l'appartement de préparation à l'autonomie:

L'appartement est un sas entre l'application de règles collectives de ce lieu partagé et le respect des règles qu'impose le bon voisinage. Il s'agit de la mise en œuvre dans un environnement choisi de la maîtrise de la gestion de son quotidien.

2422. Fonctionnement et vie quotidienne

Afin de favoriser l'accès à l'autonomie, la géographie des lieux est un support pour permettre aux jeunes un éloignement progressif par rapport aux adultes qui l'accompagnent. Ainsi, le règlement de fonctionnement définit les droits des jeunes accueillis en tant que personnes prises en charge aux Gavroches mais aussi les devoirs notamment en ce qui concerne la vie collective de l'établissement.

Les adultes qui encadrent les jeunes ont été formés aux mesures de sécurité et peuvent faire appel aux services de secours, de police et de médecine d'urgence en cas de besoin. La direction veille à ce que le matériel et les locaux restent en état de bon fonctionnement. Pour assurer la sécurité du jeune dans l'établissement, chacun doit se conformer aux règlements établis dans l'institution.

La capacité d'accueil de personnes tant jeunes qu'adultes dans les locaux de chaque groupe répond aux normes en vigueur. Ces normes imposent un nombre maximum de visiteurs, ainsi sans contrevenir aux droits des jeunes de maintenir une vie sociale de qualité, ils doivent informer au préalable de la venue de personne extérieure à l'association.

a- le quotidien.

- **Le courrier** est remis à son destinataire. Toutefois, si l'origine du courrier est administrative et l'adresse rédigée au nom du foyer, celui-ci pourra être ouvert afin d'éviter toute perte de document important.
- Dans chaque foyer se trouve une **cabine téléphonique**. Il est demandé de ne pas faire appeler ou appeler après 22 h et pendant les heures de repas (12h30 à 13h30 et 19h30 à 20h30).
- **Les sorties** sont autorisées en journée et suivant les modalités définies lors de l'admission en fonction de chaque jeune.
- Chacun peut recevoir des **visites**, de sa famille, de proches et d'amis. Il est indispensable d'en informer au préalable les éducateurs.
- Le montant de l'**argent de poche, de vêture et d'entretien** est fonction de l'âge du jeune. Lors de l'admission, les modalités de fonctionnement sont explicitées par l'éducateur référent qui est en cas général seul habilité à fournir ces prestations.
- Suivant la situation du jeune, écolier, collégien, lycéen ou autre, chacun peut bénéficier soit d'une **carte de transport** ou de tickets.
- Le rythme et l'organisation **des séjours de vacances** sont définis chaque année suivant les congés scolaires. Cela se traduit soit par un accueil en famille, au foyer ou en colonie de vacances, soit par l'organisation d'un transfert mis en œuvre par le foyer.
- **Le départ définitif du foyer** résulte de trois motifs, le retour en famille, l'orientation vers une nouvelle structure ou l'exclusion. En cas général, il n'y a pas de sortie vers un hébergement autonome à partir de l'Internat du fait de l'âge des jeunes, souvent mineurs.

Traitement informatique des données.

L'admission au foyer Les Gavroches nécessite la rédaction de documents administratifs informatisés. En application de la loi N°78/17 du 65 janvier 1978, il est possible, et c'est le cas général, pour chaque jeune d'avoir accès aux informations nominatives qui le concernent, pour cela il faut s'adresser à la direction de l'établissement.

b- la relation éducative.

- Les relations entre les adultes et les jeunes doivent rester bienveillantes et soucieuses du respect de chacun. Les rendez-vous avec l'éducateur référent doivent être fixés à l'avance. Toutefois, les jeunes peuvent se rendre au bureau pour joindre les éducateurs ou rencontrer un adulte en cas de besoin. Les règles habituelles de courtoisie sont de rigueur.
- Chaque jeune doit rencontrer régulièrement l'éducateur référent en entretien individuel. L'éducateur aide et soutient le parcours du jeune. Il exerce un lien avec l'équipe éducative sur la base du projet de l'association Devenir.
- Au moins un bilan est organisé par an avec l'éducateur référent, l'éducateur de circonscription, un cadre et le jeune. Ce moment important permet de faire le point sur la situation du jeune et d'actualiser les objectifs nouveaux de la prise en charge.

- L'éducateur référent rédige un rapport de situation sous le couvert du chef de service qui le valide puis transmis aux circonscriptions. Chaque jeune prend connaissance de cet écrit et peut en discuter avec son éducateur mais l'éducateur reste juge de ses écrits.

Le jeune sera accompagné dans chacun des actes de la vie quotidienne de manière très individualisée et concrète. En fonction de l'évolution et du parcours de chaque jeune, un passage des Marmousets au foyer les Gavroches peut être envisagé par l'équipe éducative.

- **Sur le foyer les Marmousets :**

Le groupe est mixte et comporte 6 places pour des garçons et 4 places pour des filles. Le pavillon plus petit que celui des Gavroches favorise l'accueil d'enfants plus jeunes et la mixité permet de recevoir des fratries.

- **Sur le foyer les Gavroches :**

Le bâtiment principal est un lieu central autour duquel se répartissent les divers lieux d'hébergement.

En fonction de son degré d'autonomie et de maturité, le jeune s'éloignera par étapes de bâtiment central et accédera à l'appartement situé à l'extérieur du foyer.

Cette organisation permet donc de travailler de manière très concrète l'accès à l'autonomie. Les jeunes sont progressivement responsabilisés. Ces étapes font l'objet de discussion entre le jeune et l'équipe éducative et permettent d'affiner le projet individualisé. Il s'agit aussi d'apprendre à se séparer et préparer ainsi le passage à la majorité.

25. OBJECTIFS ET MOYENS SPECIFIQUES

251. Aide au développement de la personne

L'aide au développement de la personne vise à permettre au jeune de prendre confiance dans sa relation avec les adultes, prendre conscience de sa situation à l'égard de sa famille et de retisser des liens si nécessaire ; favoriser le retour en famille quand c'est possible, souhaitable et désiré par les parties.

2511. Finalités

Aider la personne à se construire en lui permettant l'expression de ses désirs et en répondant à ses besoins. L'Internat, conformément à ses missions, aide le jeune à concrétiser ses désirs sociaux. Cette construction passe par une valorisation du jeune et de ses acquis et par un soutien dans l'accès à l'apprentissage de la vie sociale.

2512. Moyens

a- Accompagnement à la santé physique et psychique

Les jeunes bénéficient d'une visite annuelle en ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, médecine générale et stomatologie. Ce suivi médical évolue conformément à la réglementation.

Ils peuvent bénéficier selon leur besoin et leur demande d'un suivi médical personnalisé. Ainsi le suivi médical, véritable parcours de santé du jeune, est assuré en collaboration avec les partenaires de santé, médecin traitant des parents, médecins du quartier mais aussi ceux de la PMI, et le médecin scolaire.

Pour certains jeunes, un bilan de l'état de santé physique et psychologique complète celui imposé par l'article 541-1 du code de l'éducation. Dans ce cas, les partenaires locaux tels le centre

ACMP pour les mineurs de 15 ans et la structure ADOS Neuilly pour les autres sont sollicités. Pour d'autres cas, l'Internat met en place des suivis plus spécifiques comme avec le Centre Devereux ou Primo Lévi.

b- Accompagnement dans la vie collective et personnelle

L'objectif est celui de la socialisation du jeune par l'accompagnement quotidien au foyer mais aussi en s'appuyant sur la collaboration avec les partenaires extérieurs. Le quotidien sur les différents groupes est fonction de l'âge et du degré de maturité de chacun.

Chaque jeune bénéficie d'un réveil et se lève en fonction des horaires définis par ses obligations scolaire ou autres.

La toilette participe pleinement de l'activité quotidienne du foyer, en même temps que le soin du corps. Elle est une réponse aux rapports aux autres, chaque jeune gère son argent d'entretien de façon à pouvoir s'assurer une bonne hygiène corporelle.

De même que l'argent de vêture doit permettre d'adapter la tenue à la saison et à l'activité de la journée.

Le petit déjeuner pris en commun ou non est mis à disposition la veille, chaque jeune prépare son petit déjeuner et débarrasse son bol dans le souci de laisser la place libre propre pour les autres.

Les jeunes se doivent de mettre en œuvre les moyens de leur développement en suivant les cours scolaire ou les formations entrant dans leur projet.

Les repas du midi et du soir pris, à heures fixes en commun permettent à chacun de participer à tour de rôle aux tâches collectives que sont : acheter le pain, mettre la table, débarrasser, nettoyer la vaisselle et les tables. Les tours de table sont établis en fonction des horaires des jeunes.

Les jeunes sont fortement incités pendant la période scolaire à suivre régulièrement chaque soir un moment d'étude en cas général de 18 à 19 heures 30.

Après le repas du soir, les jeunes sont libres d'organiser leur soirée au sein de chaque foyer, ceux inscrits dans des activités physiques ou culturelles ont l'autorisation de sortir du foyer.

L'heure du coucher est fonction de l'âge du jeune. Il s'agit du moment entre la fin des activités sur le groupe et le repos de la nuit.

Toutes ces règles visent au respect d'abord de soi puis des autres. Ce respect passe par l'importance des règles de vie collectives que sont les moments partagés avec les autres jeunes et adultes à l'intérieur du groupe mais aussi à l'extérieur, comme à l'école, au club de sport, au lieu de loisirs et autres. Ce sont aussi les moments d'intimité et au droit de chaque jeune de bénéficier d'espace à soi sans être dérangé par le bruit des autres.

c- Accompagnement éducatif et social

Les adultes du foyer, éducateurs ou non, sont chargés de donner les moyens au jeune d'effectuer un acte ou une démarche, mais en aucun cas de le faire à sa place, sauf exception, notamment pour les plus jeunes.

L'éducateur présent le matin s'assure du lever des jeunes. En fonction de l'âge il peut veiller à leur réveil, notamment pour les plus jeunes.

Un soin attentif est porté à la toilette des jeunes. Cela concerne aussi bien la toilette proprement dite que l'hygiène en général. L'éducateur, par l'accompagnement éducatif auprès du jeune du respect de sa personne amorce ainsi une prise de conscience du droit de chaque jeune à développer sa perception des autres.

L'éducateur est soucieux de la tenue vestimentaire de chaque jeune, tant à l'intérieur du groupe qu'à l'extérieur. Celle-ci doit répondre aux exigences du temps en vigueur, mais aussi convenir à l'activité prévue.

L'éducateur de soirée dispose le petit déjeuner pour le lendemain et s'assure tant de la diversité que de la quantité nécessaire. L'éducateur du matin participe aux petits déjeuners avec les plus petits quand cela est nécessaire. Il accompagne les jeunes dans la prise en charge de leurs tâches.

L'éducateur les accompagne dans leur projet au quotidien conformément au document individuel de prise en charge. En général, il les aide à se repérer dans les institutions du département et leur donne les moyens de mettre en œuvre leur projet d'insertion. Il peut aussi les aider dans leurs démarches (notamment pour les plus jeunes).

L'éducateur en collaboration avec la maîtresse de maison du groupe accompagne les jeunes sur les temps de repas du midi et du soir

Les éducateurs de service sont tenus d'assurer la présence éducative pendant l'étude, ils font le lien entre les jeunes et les éducateurs scolaires. Ils tiennent à jour les cahiers de correspondance des jeunes.

En soirée, les éducateurs de service peuvent proposer des activités tout en laissant l'opportunité aux jeunes d'organiser eux-mêmes leurs loisirs.

A l'heure du coucher, l'éducateur se doit de veiller que chaque jeune ait tout le confort possible pour s'assurer une bonne nuit. Il s'agit tout à la fois du confort matériel que moral.

L'accompagnement éducatif doit permettre aux jeunes de développer leur éveil, leur permettre de comprendre le monde qui les entoure. Il s'agit de leur donner les moyens de s'affirmer. Imposer tout à la fois le respect d'eux-mêmes et respecter les autres. Cela par la confiance dans le jeune et une certaine disponibilité auprès d'eux.

L'éducateur est garant du cadre, il adopte en permanence une position de référent adulte ;
Il appelle des règles de vie avec le souci de justice.

Il est un référent civique et moral.

Il est bienveillant à l'égard des jeunes, il croit en leur avenir

Il permet la sortie du jeune du foyer avec une projection dans l'avenir au mieux de ses intérêts, lui permettant de prendre conscience de sa citoyenneté.

d- Accompagnement aux loisirs et à la culture

En général, et afin de ne pas être en concurrence avec les activités proposées par les familles, les jeunes organisent eux-mêmes leurs loisirs sous le contrôle bienveillant des éducateurs y compris lorsqu'ils restent au foyer le week-end.

Les jeunes sont fortement incités à s'inscrire dans des clubs sportifs ou des associations culturelles de la ville, afin de tisser et faire l'apprentissage des liens sociaux.

Par ailleurs, l'accès à Internet, permet d'éveiller leur curiosité et leur appétit d'apprendre.

Les jeunes peuvent profiter de loisirs à l'intérieur du foyer (ping-pong, TV, billard, baby-foot et jeux sur ordinateurs en réseau, bibliothèque). Cependant tout est fait pour, notamment le mercredi après-midi et le week-end, favoriser le retour des jeunes en famille, ou la participation à des activités extérieures du foyer.

Les transferts de centre organisés par les foyers sont une occasion importante d'expérimenter cette autonomie puisque les 15-17 ans sont à cette occasion en semi autonomie

en camping ou en auberge de jeunesse. Les autres jeunes bénéficient du soutien et de l'accompagnement éducatif nécessaire en fonction de leur âge. Ce projet est adapté en veillant à ce qu'ils prennent le temps de vivre leur enfance, sans être obligés de « grandir trop vite » et de trop imiter les grands adolescents.

252. Construction d'un projet scolaire, professionnel et d'insertion sociale

2521. Finalités

Le projet scolaire doit permettre la continuité de la dynamique de l'apprentissage d'une culture générale et professionnelle en relation avec leur âge. Valoriser le jeune dans ses savoirs normatifs le projet scolaire doit permettre de préparer le projet professionnel.

S'agissant de l'accompagnement au projet professionnel, les jeunes du foyer les plus en difficultés dans le cadre du cursus scolaire, surtout au moment du collège, ou ceux qui ont déjà un projet d'avenir peuvent bénéficier d'un accompagnement scolaire adapté et spécialisé à l'extérieur. Les jeunes plus avancés dans la construction de leur avenir professionnel peuvent bénéficier d'une orientation professionnelle en alternance type CFA.

Pour l'insertion sociale, il s'agit d'amener tous les jeunes à se construire au sein de la société qui les entourent. Développer leurs capacités de créer des relations sociales stables, devenir des acteurs de leur prise en charge

2522. Moyens

L'insertion scolaire et ou professionnelle est privilégiée par l'aide aux devoirs et les cours de soutien. Ceux-ci sont assurés par des éducateurs du foyer et par des enseignants extérieurs.

Les jeunes qui rencontrent plus de difficultés scolaires et où des retards plus importants peuvent être orientés vers des structures extérieures plus adaptées. Pour ces jeunes l'association privilégie une orientation professionnelle en alternance (CFA). Les éducateurs référents accompagnent les jeunes dans leurs démarches auprès des employeurs et font lien avec les centres de formations.

Par ailleurs l'équipe privilégie une insertion sociale par l'inscription pour le développement sportif ou culturel dans les clubs ou ateliers de la ville. Pendant les vacances scolaires les séjours organisés par le foyer alternent avec les « colonies de vacances ». La multiplicité des expériences de vie en collectivité doit aider les jeunes à découvrir l'intérêt de la démarche citoyenne.

a- Pôle d'aide aux devoirs

L'Internat dispose de 5 postes d'éducateurs scolaires.

Il s'agit de personnels intervenant sur le temps d'étude en complémentarité de l'équipe éducative.

En fonction des besoins des jeunes accueillis et de leur niveau scolaire, l'organisation est revue tous les ans en début d'année scolaire

Pour certains jeunes, il s'agit d'offrir un accompagnement individualisé quotidien et stable concernant l'organisation du travail et l'aide aux devoirs journaliers.

Pour d'autres jeunes, il s'agit d'une remise à niveau ou d'un soutien dans une matière spécifique. Dans ce cas, chaque jeune peut bénéficier d'un soutien individualisé ou s'inscrire avec un autre jeune de niveau de classe similaire.

Pour les cours de soutien ou de remise à niveau en groupe, il a été fait le choix de lieux spécifiques afin de ne pas interférer avec l'aide aux devoirs.

b- Partenariat

Le directeur général est adhérent d'une fédération de parents d'élèves et participe aux conseils de classe. Les éducateurs rencontrent régulièrement les enseignants avec le jeune concerné.

Les jeunes de la classe de 4e à la terminale sont fortement incités à aller aux journées portes ouvertes de lycées ou de CFA, de chambres de commerce et d'industrie ainsi qu'aux différents forums et autres salons de l'étudiant ou de la formation en alternance.

La formation en alternance est souvent une orientation préconisée, car elle motive davantage le jeune, et lui offre une meilleure insertion et autonomie financière et débouche plus facilement sur l'emploi.

Les jeunes disposent d'ordinateurs, tant pour les jeux que pour le travail scolaire notamment par le biais d'Internet. L'outil Internet leur permet de gérer leurs relations à distance.

253. Les relations avec les familles

2531. Finalités

Le projet éducatif vise à ce que le jeune se stabilise, en prenant conscience de ses relations familiales. Il s'agit, pour le jeune comme pour le foyer, de maintenir et faciliter un lien avec sa famille quand c'est possible, souhaitable et désiré par les parties.

Lorsque les relations familiales le permettent, un retour en famille est envisagé, et à défaut, la finalité reste de faire exister symboliquement les parents pour l'enfant afin qu'il puisse se construire une identité la plus structurante et assumée qui soit.

2532. Moyens

Il s'agit de maintenir ou de renforcer les liens familiaux, notamment quand c'est possible, souhaitable et désiré par les parties, en permettant l'accueil des parents dans les foyers. De même, les associer le plus possible aux décisions, les tenir informés de tout ce qui concerne leur enfant est une obligation de l'Internat. Le jeune doit pouvoir effectuer des retours en famille, continu ou discontinu, autant que faire se peut.

Toutes les occasions doivent être saisies pour contribuer à la restauration des liens, le foyer étant l'interface ou le médiateur entre les enfants et les parents. Les parents sont invités à participer aux mieux d'expression organisés à cet effet comme ils peuvent saisir l'équipe éducative dès que le besoin s'en fait sentir.

L'Internat veille à encourager toutes les voies de communication : courrier, téléphone, rencontres au foyer, retour le week-end au domicile...

Enfin, l'Internat adapte les modes d'hébergement, conformément à la loi de mars 2007, à la problématique du jeune et de sa famille : accueil séquentiel, de jour...

26. LES MOYENS MATERIELS

261. Le pôle administratif et technique

2611. Les bureaux

Aux Gavroches, les éducateurs ont un bureau situé au centre du foyer jouxtant la salle à manger et la salle TV. Il se compose :

- d'un bureau et d'un poste d'ordinateur
- d'une armoire
- de coffres individuels pour chaque éducateur et la maîtresse de maison

Le bureau du directeur adjoint est situé à l'entrée du foyer les Gavroches et jouxte le bureau du directeur général.

Le bureau de la chef de service est situé dans le pavillon à l'extérieur du bâtiment central.

Aux Marmousets, les éducateurs ont un bureau situé à l'entrée du foyer jouxtant celui du directeur adjoint. Il se compose

- d'un bureau et d'un poste d'ordinateur
- d'une armoire forte
- de casiers au nom des éducateurs et des cadres de l'internat
- d'un poste d'ordinateurs pour les jeunes, ce poste est installé dans le bureau des éducateurs afin de contrôler les sites visités par les jeunes sans préjudice pour leur vie privée.

Le directeur de la MECS a un bureau à l'extérieur à proximité des bureaux du Service de suite.

2612. La cuisine

Les repas sont préparés par les cuisiniers des Gavroches. Sur ce foyer, la maîtresse de maison présente en semaine, assure le service des repas avec le jeune de service de table. Pour les Marmousets, c'est la maîtresse de maison qui en assure le transport par liaison chaude en conteneur isotherme. La cuisine assure également les repas du SAUO.

2613. La lingerie

Elle est assurée sur le foyer les Gavroches par la lingère pour l'ensemble de l'Internat.. Comme pour les repas c'est la maîtresse de maison des Marmousets qui assure la navette entre les deux structures, toutefois il est possible de laver le linge des jeunes aux Marmousets en cas de besoin. Un planning hebdomadaire est organisé pour permettre que les vêtements de chaque jeune soient tenus propres.

262 Les moyens matériels disponibles

Les véhicules, la lingerie, le matériel de maintenance des locaux, la cuisine et une partie du matériel de loisirs sont utilisés par l'ensemble de l'établissement.

Toutefois, une certaine spécificité reste aux différents lieux, compte tenu des locaux eux-mêmes et des catégories d'âges, même si le projet éducatif est sensiblement le même, avec un travail accentué avec les familles et sur les liens familiaux aux Marmousets et sur l'autonomie aux Gavroches.

263. Partenariat en réseau.

L'interlocuteur privilégié est bien sur l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine Saint Denis, par le biais des éducateurs de circonscriptions et des inspecteurs de groupements.

L'éducation Nationale est le second interlocuteur au sein de l'Internat soit par les contacts avec les chefs d'établissement au niveau de la direction soit au niveau des conseillers et des enseignants pour les éducateurs.

Pour assumer le quotidien de l'Internat, les éducateurs sont invités à développer les relations : avec les voisins, les services sportifs et culturels de la ville où les jeunes pratiquent leurs activités, les CIO et mission locale pour accompagner l'insertion professionnelle.

27. LE TRAVAIL EDUCATIF ET LE ROLE DES ADULTES

271. Organisation de l'équipe éducative

Les plannings sont établis conjointement avec la chef de service, ainsi afin de ne pas mobiliser plus souvent les éducateurs, le travail en coupure est organisé pour les jours de réunion d'équipes et les week-ends.

Chaque éducateur peut être amené à travailler sur plusieurs plages horaires distinctes. Le directeur général est logé aux Gavroches et assure les nuits. Les éducateurs et les personnels techniques qui, à leurs places respectives, ont un rôle éducatif parfois important, concourent à la mise en œuvre du projet institutionnel.

L'équipe éducative essaie de s'adapter à la problématique de chaque jeune, de gagner sa confiance, d'élaborer avec lui un projet d'avenir en rapport avec son âge et sa maturité. Le fait que des jeunes du Service de suite ou des anciens passent au foyer assez régulièrement leur montre qu'il y a un avenir possible et concret. Ces visites ont au moins autant d'importance que le discours éducatif.

L'accompagnement du jeune s'effectue aussi loin que possible dans ses échecs et ses difficultés, dans la limite cependant des compétences de l'institution et du respect de la liberté et de la sécurité des autres jeunes.

Le fait que les jeunes puissent passer, en grandissant, d'une structure de l'Association à l'autre permet de rétablir des rites de passages qui concourent à la structuration de leur personnalité.

272. Fiche de poste du directeur de la Mecs

Responsable devant le directeur général des orientations éducatives et de la mise en œuvre du projet de l'établissement sur les deux services de l'Internat et du Service de suite, de leur politique d'admission, de leur gestion financière, de leur fonctionnement, de leur partenariat et de leur développement.

ORIENTATIONS EDUCATIVES ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- En fonction des orientations et des principes déterminés par le conseil d'administration (CA) et mis en œuvre par le directeur général (DG), le directeur d'établissement définit les stratégies de mise en œuvre du projet d'établissement de la MECS (diagnostic, objectifs, moyens, outils, évaluation), dans le respect des droits des

usagers et des textes législatifs. Il contrôle les différentes procédures de suivi des jeunes confiés ;

- Il travaille en étroite collaboration avec la direction générale, la direction administrative et financière (DAF) les directions adjointes (DA) et les chefs de service éducatifs (CSE) afin d'assurer la cohérence de cette mise en œuvre dans les deux services ;
- Il défend la politique éducative et le projet d'établissement auprès des partenaires extérieurs avec lesquels le projet s'élabore, que ce soient l'ASE ou les partenaires non financeurs ;
- Il participe en tant que conseiller technique aux CA et à l'AG de l'association ;
- Il rédige le rapport d'activité annuel de la MECS à partir des deux rapports d'activité établis par les DA des deux structures ainsi que différentes études ou projets si nécessaire.

GESTION DES ADMISSIONS

- Il est responsable de la politique et des modalités d'admissions prévues par le projet. Il veille au taux d'occupation prévu au budget.

GESTION FINANCIERE

- Il définit les deux budgets prévisionnels de l'établissement avec le DG, les DA et le DAF et les défend auprès de l'ASE. Il supervise la gestion de chaque budget effectuée par chaque DA en collaboration avec le DAF. Il met en œuvre et contrôle les procédures de dépenses ;
- Il gère les aides annexes qui viennent en recettes en atténuation (ALT, APL,...) et rend compte de l'activité du service auprès de ces financeurs (Ddass, Caf,...) ;
- Il supervise l'élaboration des comptes administratifs des deux services avec le DG, le DAF et les DA et les défend auprès de l'ASE.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

- En lien avec les DA, il définit la politique de management du personnel de l'établissement, supervise et contrôle son application sur les deux services. Il effectue les recrutements des cadres avec les DA ou le DG. Il est habilité, en relation avec le DG, à prononcer et mettre en œuvre des sanctions ;
- Il veille à mettre en place le fonctionnement de chaque service dans le respect des orientations de l'institution et des textes législatifs. Il veille à l'exécution des tâches des directeurs adjoints et des CSE, encourage et stimule leurs initiatives dans le respect des projets de services ;
- Il veille aux règles de sécurité et de salubrité dans l'établissement ;
- Il participe aux réunions mensuelles avec le service entretien, l'économiste et le DG afin de contrôler et de planifier les travaux dans chaque service. Il veille à leur exécution sur la MECS ;
- Il a mandat pour siéger en tant que président au CHSCT de l'institution ;
- Il assure les astreintes de nuit et de week-end sur les deux services, en alternance avec les DA et les CSE.

RELATIONS AVEC L'ASE

- Il entretient des relations régulières avec les responsables de circonscriptions et les inspecteurs de groupements ;

- Il entretient des relations régulières avec l'inspectrice chargée des établissements associatifs, les adjoints au chef de service de l'ASE et avec les conseillers techniques ;
- Il participe aux réunions techniques, aux journées d'études ou aux colloques organisées par l'ASE ou le conseil général.

PARTENARIAT

- Il participe aux réunions du Gresa et à l'élaboration des outils développés par ce groupement de directeurs associatifs ;
- Il crée des synergies avec les associations de Seine-Saint-Denis et les services publics concernés par les problématiques des jeunes ;
- En tant qu'association adhérente à Interlogement 93, il sollicite la participation de ses cadres et participe lui-même à la vie fédérative de cette inter association.
- Il est responsable du partenariat avec Interlogement 93 et les bailleurs sociaux du département et se mobilise dans des actions et des groupes de travail en vue du relogement des jeunes de l'établissement. Il s'investit dans les actions menées en faveur du droit au logement en Seine-Saint-Denis ;
- Il peut siéger en tant qu'administrateur dans les associations créées par Interlogement 93 et notamment l' AIS 93 ;
- Il participe aux réunions organisées par la Ddass ou la Caf autour du dispositif ALT.

DEVELOPPEMENT

- Il cherche à développer la réflexion et l'évaluation afin d'améliorer les procédures et des outils de travail adaptés aux problématiques des jeunes ;
- Il cherche à formaliser des projets nécessités par l'évolution des situations des jeunes ;
- Il se tient informé des évolutions du secteur de l'enfance inadapté et du secteur social en général afin de prévenir les changements ;
- Il nourrit sa réflexion et sa pratique de travaux universitaires et techniques et de formations.

273.Fiche de poste du directeur adjoint

Responsable devant le directeur général des orientations éducatives de son service, de son taux d'occupation, de sa gestion financière, de son fonctionnement, de son partenariat et de son développement, il a mandat de direction pour son service. Il peut être amené à remplacer les directeurs adjoints des autres structures lors de leurs absences.

LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

- En fonction des orientations et des principes déterminés par le conseil d'administration (CA) et mis en œuvre par le directeur général (DG), le directeur adjoint définit les modalités de la mise en œuvre du projet de sa structure dans le respect des droits des usagers et des textes législatifs.
- Il travaille en étroite collaboration avec le chef de service éducatif (CSE) afin d'assurer la cohérence dans cette mise en œuvre.
- Il défend cette politique éducative et ce projet de service auprès des partenaires extérieurs avec lesquels le projet s'élabore, que ce soit l'ASE ou les partenaires non financeurs.

- Il exerce une action éducative auprès des jeunes notamment autour des questions liées à la loi et au projet et participe lorsque cela est souhaitable aux bilans avec les jeunes et les partenaires de l'ASE. Il agréé les orientations du projet de chaque jeune.
- Il rencontre régulièrement l'équipe dans des buts d'information, de réflexion, ou d'élaboration de projet, dans un souci de management participatif.
- Il rencontre régulièrement la direction générale (DG) et la direction administrative et financière (DAF) et participe aux réunions de cadres.
- Il participe en tant que conseiller technique aux CA et à l'AG de l'association.
- Il rédige le rapport d'activité annuel

GESTION DES ADMISSIONS

- Il est responsable de la politique et des modalités d'admission prévue par le projet. Il dirige l'entretien d'admission des jeunes qui réunit le CSE, l'éducateur du service, le référent de l'ASE et les représentants légaux. Il décide de l'admission du jeune sur la structure.
- Il veille à respecter le taux d'occupation prévu au budget. Il tient à jour une comptabilité des entrées et des sorties.

GESTION FINANCIÈRE

- Il définit le budget prévisionnel avec le DG et le DAF et le défend auprès de l'ASE. Il gère ce budget en collaboration avec le CSE de sa structure, le DAF, l'économiste et les services de la comptabilité.
- Il participe à l'élaboration du compte administratif avec le DG et le DAF et le défend auprès de l'ASE

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

En direction du personnel

- Il est responsable du management du personnel de sa structure. Il effectue les recrutements avec le CSE en lien avec le DG. Il est habilité, en relation avec le DG, à prononcer et mettre en œuvre des sanctions.
- Il veille à l'exécution des tâches du CSE, encourage et stimule ses initiatives. Il veille à mettre en place le fonctionnement du service dans le respect des orientations de l'institution et des textes législatifs.
- Il participe aux réunions de réflexion organisées en interne autour de la prise en charge éducative, ainsi qu'au bilan d'équipe à la fin de l'année.
- Il veille aux règles de sécurité et de salubrité dans les locaux.
- Il participe aux réunions mensuelles avec le service entretien, le DG et le DAF afin de contrôler et de planifier les travaux. Il veille à leur exécution sur sa structure.
- Il élabore, rédige, soumet à l'équipe les projets relatifs à sa structure, validés par le DG.
- Il rencontre une fois par an chaque salarié de sa structure dans le cadre de l'entretien professionnel. Il évalue son travail et encourage sa formation.

En direction des usagers

- Il est garant de la loi et du droit des usagers. Il est responsable des admissions, du projet et des sorties des jeunes.
- Il assure les astreintes de nuit et de week-end, en alternance avec le CSE
- Il est responsable de l'organisation du Conseil de la vie sociale ou des autres formes de participation des usagers mis en place sur sa structure.

RELATION AVEC L'ASE

- Il entretient des relations régulières avec les circonscriptions dont le service accueille des jeunes.
- Il est garant du projet du jeune et de son suivi auprès des inspecteurs de groupements de l'ASE.
- Il participe aux réunions techniques, aux journées d'études ou aux colloques organisés par l'ASE ou le conseil général.

PARTENARIAT

- Il participe aux réunions du Gresa et à l'élaboration des outils développés par ce groupement.
- Il crée des synergies avec les associations de Seine-Saint-Denis et les services publics concernés par les problématiques des jeunes.

DÉVELOPPEMENT

- Il cherche à développer les outils de travail adaptés aux problématiques des jeunes.
- Il se tient informé des évolutions du secteur de l'enfance inadapté et du secteur social en général afin de prévenir les changements.
- Il analyse les écarts entre les objectifs et les résultats et propose des outils de travail et d'évaluation.
- Il nourrit sa réflexion et sa pratique de travaux universitaires et techniques et de formations.
- Il peut présenter des projets nécessités par l'évolution des situations des jeunes.

274. Fiche de poste du chef de service éducatif

Responsable, devant le directeur général et le directeur adjoint, il met en œuvre l'action éducative et l'organisation du travail de l'équipe éducative de son service, dans le respect des droits des usagers et des textes législatifs et selon les orientations déterminées par le CA et définies par la direction. Il peut être amené à remplacer les chefs de service des autres structures lors de leurs absences.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION EDUCATIVE

- En fonction de la politique éducative définie par le projet institutionnel, le chef de service éducatif (CSE) met en œuvre les modalités de la prise en charge des jeunes confiés à sa structure. Il veille à la diffusion des documents créés dans le cadre des lois : livret d'accueil, document de prise en charge individualisé ou contrat de séjour, etc.
- Il gère les demandes d'admission en relation avec la direction, participe à l'admission des jeunes et dirige les bilans avec ceux-ci et les éducateurs de l'ASE et de son service. Il est responsable du fonctionnement de l'équipe éducative. Il est garant de la mise en œuvre du projet individualisé de chaque jeune et contrôle le travail de l'équipe éducative en fonction de celui-ci.
- Il porte ce projet individualisé vis à vis des partenaires extérieurs avec lesquels le projet est élaboré, que ce soient les éducateurs, les inspecteurs de l'ASE, les représentants légaux ou les partenaires non financeurs.

- Il sollicite, oriente, soutien, encourage l'équipe et favorise ses initiatives. Il organise les écrits éducatifs transmis aux services de l'ASE dont il est cosignataire.
- Il travaille en relation étroite avec le directeur adjoint et participe aux réunions de cadres.
- Il peut être amené à participer en tant que conseiller technique au CA et à l'AG de l'association.
- Il participe à la rédaction du rapport d'activité annuel, notamment autour des axes éducatifs.

ORGANISATION DU TRAVAIL DE L'EQUIPE ÉDUCATIVE

En direction du personnel

- Il veille à mettre en place les modalités de fonctionnement du service dans le respect du droit du travail.
- Il gère les emplois du temps, les plannings et les demandes de congés.
- Il coordonne l'organisation générale du service, notamment au travers de réunions d'équipe hebdomadaires autour des aspects organisationnels et éducatifs.
- Il organise avec l'équipe et le directeur adjoint des réunions de réflexion autour des questions de prise en charge éducative et un bilan d'équipe à la fin de l'année.
- Il gère les postes budgétaires concernant les dépenses liées à la prise en charge des jeunes en collaboration avec le directeur adjoint.
- Il met en œuvre avec les deux autres chefs de service de l'association les modalités d'une synergie entre les différents services dans lesquels les jeunes peuvent être suivis tour à tour.

En direction des usagers

- Il veille au respect du règlement intérieur.
- Il est responsable du confort des usagers. Il visite régulièrement avec le directeur adjoint les lieux d'hébergement afin de veiller à leur bon entretien.
- Il assure les astreintes de nuit et de week-end, en alternance avec le directeur adjoint.
- Il peut participer au Conseil de la vie sociale ou à la modalité de participation des usagers mise en place sur la structure.

RELATION AVEC L'ASE

- Il entretient des relations régulières avec les circonscriptions dont le service accueille les jeunes.
- Lorsque c'est nécessaire ou en l'absence des éducateurs responsables du jeune, il est présent lors des audiences chez le magistrat ou des rendez-vous auprès des inspecteurs ASE.
- Il participe aux journées d'études ou aux colloques organisés par le conseil général ou d'autres partenaires.

PARTENARIAT

- Il crée des synergies avec les associations de Seine-Saint-Denis et les services publics concernés par les problématiques des jeunes.
- Il sollicite et encourage la participation de l'équipe et participe lui-même au partenariat mis en place par sa structure, que ce soit les réunions à thèmes, les journées de formation, etc.

DÉVELOPPEMENT

- Il se tient informé des évolutions du secteur de l'enfance inadapté et du secteur social en général afin d'accompagner les changements.
- Il nourrit sa réflexion et sa pratique de travaux universitaires et techniques et actualise ses connaissances par le biais de la formation

275. La fiche de poste des éducateurs

En collaboration avec les autres membres de l'équipe éducative, l'éducateur de l'Internat met en place un suivi éducatif global et personnalisé favorisant l'épanouissement de chaque jeune dans le respect des autres et visant à son autonomie progressive sous la responsabilité conjointe du directeur adjoint et du chef de service.

Ce suivi se décline en sept axes majeurs dans le respect du projet d'établissement :

L'éducateur travaille en équipe éducative, il exerce une action de référence pour certains jeunes, il met en œuvre un suivi et un accompagnement dans la vie quotidienne, vis-à-vis de la santé des jeunes, de leurs projets scolaires et professionnels, de leurs projets sportifs et culturels et vis-à-vis de leur famille.

LES HORAIRES DE TRAVAIL ET LES LIEUX D'INTERVENTION

Les éducateurs d'internat travaillent suivant des plages horaires comprises entre 7h30 et 23h (24h le samedi du week-end), tous les jours de la semaine.

Chaque éducateur est inclus dans l'une des deux équipes qui interviennent principalement :

Pour le foyer les Gavroches :

- A la fois sur le pavillon central situé 2 allée Gavroche ; sur le petit pavillon du jardin ; sur le pavillon donnant sur la rue Schmitz et sur l'appartement d'apprentissage à l'autonomie situé 1 allée des Campanules.

Pour le foyer des Marmousets

- Sur le pavillon situé 8, chemin de la Grille.

Toutefois dans le cadre de la synergie entre les deux équipes de l'Internat, chaque éducateur peut être amené à travailler ponctuellement sur l'un ou l'autre foyer.

Le travail de l'éducateur d'Internat se décline selon sept axes principaux développés ci-dessous.

Le travail d'équipe

- L'éducateur participe obligatoirement à un certain nombre de réunions : réunions d'équipe hebdomadaire, réunions de supervision, réunions de travail et de réflexion, réunions avec la direction, réunions avec l'ensemble du personnel, formations sur site.
- Pour transmettre les informations, les équipes éducatives utilisent un cahier de liaison que chacun est tenu de remplir et de lire; un agenda permet de noter tous les rendez-vous ainsi que les événements concernant les jeunes.
- L'équipe a la possibilité de mettre en œuvre des projets éducatifs selon des besoins analysés en concertation avec le chef de service. L'équipe est maîtresse d'œuvre des projets de transferts et de leurs réalisations.
- Chaque éducateur noue des relations avec chaque membre de l'équipe afin de travailler en synergie et de mutualiser les connaissances et les compétences techniques. Chacun doit

pouvoir se sentir soutenu par l'équipe et les cadres. Chacun est libre de pouvoir s'exprimer sans crainte.

- Des échanges réguliers ont lieu avec les cadres de l'institution. Le chef de service est l'interlocuteur privilégié des éducateurs en cas de doute ou de décision importante à prendre.
- Les éducateurs participent à l'entretien d'admission et présentent l'établissement au jeune, au référent ASE et à la famille.
- Ils échangent des informations avec l'éducateur ASE sur l'évolution de la prise en charge du jeune. Pour permettre la réalisation du projet individualisé du jeune, ils assurent la continuité des actions, en cas d'indisponibilité occasionnelle du référent ASE.

Le travail éducatif de référence

- Chaque éducateur est nommé pour centraliser les informations concernant deux ou trois jeunes pris en charge à l'Internat.
- Il coordonne toute l'action éducative concernant ces jeunes : scolarité, santé, loisirs, vacances, ainsi que les relations avec les familles, les différents partenaires, les référents administratifs et les juges.
- Il met à jour les documents de travail : la fiche de liaison du jeune dont il a la référence (les renseignements concernant le jeune), les différents répertoires (téléphone, adresses des partenaires) ainsi que les documents d'information (renseignements concernant les vacances, etc.).
- L'éducateur constitue les dossiers, suit ceux-ci et accompagne physiquement le jeune lorsque cela est nécessaire. Il recherche les informations, noue des contacts, constitue des partenariats et participe à des réseaux. Il concourt à l'établissement des droits et effectue les démarches afférentes.
- Il permet au jeune de conserver des relations avec ses anciens lieux d'accueil si celui-ci le souhaite.
- Il transmet aux familles d'accueil les informations importantes pour les week-ends ou vacances que le jeune passe chez elles et s'informe auprès d'elles du déroulement du séjour.
- Il organise sous le contrôle du chef de service les bilans et les synthèses. Il rédige les rapports, élabore le projet individualisé et le contrat de séjour.
- Il gère également les aspects financiers de chaque jeune : argent de poche, de loisir, d'hygiène, de vêture, etc. Il possède pour cela une Carte bleue individuelle qui lui permet d'être autonome dans sa gestion. Il tient une comptabilité et transmet les justificatifs et les factures d'achats ou de dépenses en espèces à la comptabilité. Il bénéficie pour cela d'une prime de caisse.
- L'éducateur aide chaque jeune à élaborer son budget s'il est salarié, prodigue des conseils techniques, offre un soutien dans la gestion ; Il aide le jeune à établir un plan d'épargne prévisionnel et contrôle la réalisation de celui-ci.

Suivi et accompagnement dans la vie quotidienne

- L'éducateur, suivant les plages horaires définies au planning, accompagne les jeunes du lever au coucher.
- Il veille à ce que le jeune se lève à l'heure pour se rendre à l'école ou en formation. Le soir avant son départ, il s'assure que les jeunes sont dans leur chambre. Il est attentif aux inquiétudes que peut soulever le coucher.
- L'éducateur est vigilant quant aux rythmes de vie des jeunes : moments collectifs, individuels, heure de repas, étude du soir, autant de repères importants.

- L'éducateur rappelle les règles de la vie collective comprises dans le règlement intérieur ; il aide à comprendre la meilleure attitude à avoir vis-à-vis des autres ; il insiste sur le savoir vivre ensemble, sur le respect de l'autre dans sa différence, sur la politesse.
- L'éducateur veille à ce que les jeunes respectent leur hygiène. Le sujet étant délicat, l'éducateur doit faire preuve de doigté voire d'humour pour aider le jeune à prendre en charge cet aspect de lui-même.
- L'éducateur intervient dans les chambres des jeunes et veille au confort, à la propreté et à la sécurité de celles-ci. Il veille à ce que chaque jeune entretienne la chambre et le mobilier qui lui est confié. Il alerte les cadres en cas de besoin de travaux ou d'achats importants. Il effectue avec les cadres l'état des lieux d'entrée et de sortie de chaque jeune. Il évalue les capacités d'autonomie des jeunes dans la gestion de leur quotidien.
- En quittant son poste le soir, l'éducateur vérifie que la maison est bien en sécurité : lumières éteintes, portes, fenêtres et volets fermés et que la personne de veille est présente.
- Sur l'appartement d'apprentissage à l'autonomie, les éducateurs interviennent régulièrement. Ils établissent des relations individuelles avec chacun pour veiller à leurs projets personnels. Ils aident à l'apprentissage de la gestion quotidienne de l'appartement : ils aident à faire la cuisine, ils organisent et contrôlent le ménage, ils aident à l'utilisation de l'électro-ménager, ils aident au rangement... ;

Suivi et accompagnement à la santé physique et psychique

- L'éducateur veille à ce que chaque jeune effectue rapidement un bilan de santé à son arrivée au foyer, ait un suivi dentaire, ophtalmologique, psychologique (si besoin) ou tout autre soin nécessaire.
- Il s'assure-que chaque jeune suit bien les prescriptions médicales et se rend à ses rendez-vous. Les jeunes peuvent être accompagnés chez les praticiens s'ils éprouvent des inquiétudes ou ont des questionnements trop difficiles à exprimer.
- Les éducateurs utilisent tous les outils de prévention à la santé s'offrant à eux.

Suivi et accompagnement des projets scolaires et professionnels

- Pour aider chaque jeune dans sa réflexion sur son orientation, l'éducateur l'incite à consulter de la documentation sur tous les média disponibles, à prendre rendez-vous dans les organismes d'orientation, à se rendre dans divers forum des métiers.
- L'éducateur développe un partenariat local autour de l'orientation : CIO, mission locale, etc.
- L'éducateur rencontre régulièrement les membres de l'établissement scolaire : pour faire le point sur l'évolution du jeune, pour lui montrer aussi tout l'intérêt que l'institution lui porte, pour envisager si besoin, des actions concertées avec les enseignants.
- L'éducateur accompagne le jeune dans sa recherche de stages ou d'employeurs et dans les démarches administratives qui y sont liées. Il peut être si besoin un interlocuteur privilégié auprès des employeurs.
- Lorsque les jeunes sont déscolarisés, l'éducateur recherche avec eux des lieux d'activité : chantiers, plateformes d'insertion, etc., susceptibles de les mobiliser et de les remettre sur une voie de professionnalisation.
- Il se met en relation avec les éducateurs du SEAT et de la PJJ ou les lieux de rupture lorsque la situation du jeune le nécessite.
- Une étude quotidienne est mise en place qui permet à l'éducateur de vérifier le cahier de textes, le carnet de correspondance, et la bonne tenue de ces divers outils.

- L'éducateur veille à l'apprentissage des leçons et à la rédaction des devoirs et aide le cas échéant, le jeune à résoudre ses difficultés d'apprentissage.

Suivi et accompagnement des projets sportifs, culturels et de vie sociale

- L'éducateur encourage chaque jeune à s'engager dans une vie sociale et de loisirs à l'extérieur de l'établissement. Il incite chacun à s'inscrire dans des clubs ou des associations locales.
- Le jeune est incité à développer des amitiés hors du foyer et il peut accueillir des amis sous le contrôle de l'éducateur.
- D'autre part, l'éducateur organise des sorties collectives (sportives ou culturelles). Par la mise en place d'ateliers ciblés, chaque jeune peut être sensibilisé à la pratique de la musique, de la peinture ou d'autres arts que l'éducateur peut développer.
- Dans la mesure du possible, des transferts hors institution sont organisés. Ils sont l'occasion de découvrir d'autres régions, de pratiquer d'autres activités mais aussi de vivre autrement en groupe et de mettre en place des relations différentes avec l'équipe éducative.
- Lorsque les jeunes ne partent pas en transferts ou en séjours de vacances, les éducateurs organisent un programme d'activités sur site ou à l'extérieur des foyers

Suivi et accompagnement dans les relations avec les familles

- L'éducateur reçoit les familles à plusieurs occasions : lors de la commission d'admission, lors de l'admission, durant l'année lorsqu'elles viennent chercher leurs enfants ou lorsqu'elles ont demandé un rendez-vous pour voir leur enfant ou pour rencontrer l'équipe éducative et enfin lors des bilans organisés au sein de l'établissement.
- L'éducateur référent informe la famille de tout événement pouvant survenir dans la vie de son enfant (en mesurant l'impact de ce qu'il annonce pour éviter de mettre le jeune en porte à faux ou en danger).
- En outre, l'éducateur sollicite les parents sur plusieurs plans :
 - **Scolarité** : il leur fournit les divers bulletins et informations, leur propose de rencontrer les professeurs et les incite à s'impliquer dans le projet scolaire de leur enfant ;
 - **Santé** : il les informe et sollicite leur accord pour les décisions médicales d'importance ;
 - **Esthétique** : il recueille l'avis des parents quant à la coiffure, au piercing ou tout autre réalisation singulière ;
 - **Activités** : il informe les parents des activités sportives ou de loisirs que mène leur enfant ;
 - **Retours en famille et vacances** : l'éducateur se concerta avec la famille pour organiser les départs en week-ends ou pendant les vacances lorsque ceux-ci sont autorisés. Il informe également les familles de l'organisation des vacances de leur enfant (transfert, colonie de vacances, etc)
- De façon générale, il veille à ce que les divers documents d'inscriptions ou autorisations soient signés par les personnes détenant l'autorité parentale.

276. Fiche de poste de la maîtresse de maison

La maîtresse de maison participe à l'action éducative mise en place au bénéfice des jeunes placés sur le foyer les Marmousets, autour de la gestion du quotidien et la socialisation de ces derniers.

Inclue dans l'équipe éducative, elle pourvoit à l'entretien et au rangement des lieux collectifs et des chambres, elle participe à la gestion du linge des jeunes, à l'organisation des repas et des services de table des jeunes en relation étroite avec les éducateurs et le chef de service éducatif.

Outre des tâches techniques précises, elle prend en compte les situations particulières des jeunes et crée les conditions d'une relation avec ces derniers et le personnel éducatif et technique (cuisine et lingerie) afin d'améliorer l'accompagnement éducatif du quotidien. Elle veille à être à l'écoute des jeunes et à être vigilante quant à leur confort et leur sécurité. Elle veille en outre au respect des règles de la vie en collectivité.

HORAIRES DE TRAVAIL ET LIEUX D'INTERVENTION

Chaque maîtresse de maison intervient sur un des deux foyers de l'Internat. Elle prend en charge le quotidien des jeunes sur cette structure.

Elle participe ponctuellement à la réunion d'équipe sur les questions autour de la prise en charge au quotidien.

Elle intervient selon les horaires affichés sur chaque foyer.

TACHES AFFERENTES A L'HEBERGEMENT DES JEUNES

L'entretien et le rangement des parties communes

- La maîtresse de maison contrôle le nettoyage des sols exécuté par l'agent du prestataire de service et interpelle les cadres en cas de difficultés constatées par rapport au cahier des charges. Elle entretient et nettoie régulièrement le mobilier et le matériel électroménager des salles à manger du foyer, de la salle de TV ainsi que de la cuisine. Elle veille au bon entretien de la salle de réunion.
- Elle veille à ce que les lieux communs restent régulièrement dans un bon état de propreté et de rangement possible.
- Avec l'aide des jeunes, le lundi et le jeudi soir après le repas, elle sort les poubelles ménagères dans la rue. De surcroît, le mercredi soir, elle sort les poubelles jaunes. Elle vide la poubelle de la salle à manger après chaque service.
- Elle peut émettre des avis et des projets quant à la décoration et aux améliorations du confort des lieux.

L'entretien et le rangement des chambres

- En lien avec les éducateurs et les jeunes, elle est responsable du bon état sanitaire et du rangement des chambres. Elle achète et fournit les produits nécessaires à leur entretien. Elle signale les dégradations et travaux à effectuer et remplit la fiche de travaux prévue à cet effet.
- En outre :
 - Lors du départ du jeune de sa chambre, elle vérifie avec l'équipe éducative la propreté et le rangement de la chambre et de la salle de bain. Elle signale les éventuels travaux ou remplacement de mobilier.
 - Elle prépare la chambre du jeune lors de son admission. Elle nettoie la chambre, fait le lit, vérifie l'hygiène et le nettoyage de la salle de bain au besoin.

Les repas

- Le service de table confié aux jeunes est organisé par les éducateurs en concertation avec la maîtresse de maison. Elle accompagne chaque jeune pendant son service de table, les soutient et les encourage dans cette tâche. Elle contrôle le rangement de la vaisselle, des

plats de service et la propreté des lieux à la fin du service. Elle fait en sorte que les heures de repas soient respectées.

- Pendant les repas, elle supervise le bon déroulement de ceux-ci, notamment en permettant la bonne distribution des rations. Elle interpelle les éducateurs quand elle constate des anomalies de pratiques alimentaires. En cas d'absence des cuisiniers ou de surcroît d'activité, elle peut être amenée à confectionner les repas.
- Elle effectue les achats du goûter et du petit déjeuner une fois par semaine.
- Elle est vigilante en ce qui concerne les conditions d'hygiène, la surveillance des régimes particuliers et l'environnement de la prise des repas (calme, espace, agrément,...)

Le linge

- Elle met en place les plannings de dépôt de linge en concertation avec la lingère et la chef de service éducatif. En collaboration avec la lingère et les éducateurs, elle veille au respect par les jeunes des jours et heures de dépôt des paniers de linge. Elle s'assure que les jeunes rangent leur linge propre dans leur placard. Elle est vigilante quant aux changements hebdomadaires des literies et intervient auprès des jeunes si ces derniers n'ont pas de couchage correct.
- Elle marque le linge des jeunes et contrôle leur vêture, au besoin elle interpelle les éducateurs sur les manques qu'elle constate. Elle peut-être amenée à laver le linge et le repasser en cas de besoin, en l'absence ou non de la lingère.
- Elle peut être amenée à effectuer des achats de vêture avec les jeunes.

TRAVAIL EDUCATIF AVEC LES JEUNES

L'encadrement quotidien des jeunes

- La maîtresse de maison met en œuvre une action éducative vis-à-vis des jeunes du fait de sa participation à la gestion de leur quotidien. De ce fait, elle doit savoir mettre en place une relation bienveillante et cadrante avec les jeunes, d'autant plus qu'elle intervient sur leur intimité au travers de la gestion de leur chambre, de leur linge voire de leur hygiène.
- Elle veille à stimuler leur autonomie, leur hygiène, leur organisation quotidienne et à rappeler les règles de vie et de sociabilité. Elle doit savoir également tisser des relations professionnelles avec les éducateurs et les agents techniques qui interviennent dans le foyer.
- La maîtresse de maison peut participer quelques fois dans l'année à certains temps des réunions de l'équipe éducative autour de la prise en charge du quotidien.
- En outre :
 - Elle maintien de bonnes conditions de confort pour les jeunes.
 - Elle incite les jeunes au rangement de leur chambre de façon à les sensibiliser à vivre dans un endroit propre et agréable. Elle les soutient dans des projets de décoration de leur chambre.

Rappel des règles de vie et de sociabilité

- Elle rappelle les rites de politesse entre les jeunes et entre les jeunes et les adultes. De la même façon, elle rappelle et fait respecter les règles de savoir-vivre entre les personnes. Elle veille au respect de chacun, tant à niveau physique que verbal.
- Elle fait respecter les mœurs et les conduites en vigueur dans la société et dans l'établissement.
- Elle veille au respect des lieux par les jeunes.

Mise en œuvre d'un climat de confiance et de stabilité

- La maîtresse de maison fait respecter le règlement intérieur du foyer. Elle incarne des règles stables, repérées par les jeunes et répétées dans le temps, qu'elle rappelle avec calme et fermeté.
- Elle cherche à mettre en place une écoute et une compréhension des situations et des jeunes. Elle cherche à souligner le côté positif des actions et des comportements des jeunes.

Propreté et hygiène

- Elle intervient auprès des jeunes quant à l'hygiène de ces derniers.
- Elle sollicite les jeunes afin de changer de vêtements en fonction de la propreté de ceux-ci et en fonction des conditions climatiques. Elle travaille sur la présentation de soi au travers de l'attitude et du vêtement.

TRAVAIL DE RELATION AVEC LE PERSONNEL ET LES JEUNES

- La maîtresse de maison est à l'interface entre le service éducatif et les services techniques. Elle tisse des relations avec l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès des jeunes : éducateurs, cuisiniers, lingère, ouvriers d'entretien. Dans ce cadre, elle a un rôle de médiateur entre les jeunes et le personnel technique.

277. Fiche de poste des surveillants de nuit

Le surveillant de nuit est un professionnel chargé de veiller sur la sécurité et le sommeil des adolescents qui dorment à l'Internat.

Il agit au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il assure le relais entre la nuit et le jour. Il a un rôle d'écoute, de soutien, d'encouragement des jeunes. Il assure la réception et l'accueil des usagers. Il les accompagne sur leur temps de sommeil.

Il garantit la sécurité des personnes et des biens. Il peut gérer des situations d'urgence et de tension.

LA PRISE DE VEILLE

- Le veilleur prend sa nuit à 22h45. Il accompagne les éducateurs au coucher des jeunes et prend note des différents éléments de la journée.
- Le veilleur se renseigne sur l'état psychologique des jeunes. Il sera plus attentif à l'un ou l'autre en fonction de la situation.
- Il accompagne les adolescents vers le sommeil.
- Il prend note des heures de lever de chaque jeune que l'éducateur lui indique.

LA NUIT

- Le veilleur est attentif au sommeil de chaque adolescent. Il passe plusieurs fois dans la nuit dans chaque chambre. Il fait le tour des lieux communs pour s'assurer que les adolescents soient dans leur lit.
- Il fait appel aux cadres d'astreinte à tout moment de la nuit s'il le juge nécessaire.

- Il assure une écoute bienveillante des jeunes en cas de crise ou de déprime. Il peut faire appel à des secours extérieurs (médecin, police, pompier etc.) après en avoir avisé le cadre d'astreinte.
- Il veille au respect du sommeil de chacun en faisant appliquer les règles de fonctionnement de nuit.

LE MATIN

- Le veilleur réveille chaque adolescent en fonction des heures de départ à l'école. Il s'assure que les enfants prennent le petit déjeuner et partent à l'école.
- Il transmet les informations auprès de l'éducateur de journée relatives au déroulement de la nuit.

DIVERS

- Les veilleurs participent à une réunion d'équipe par trimestre.
- Ils sont invité aux réunions de supervision, aux assemblées générales de l'Association, et aux différents temps institutionnels (formation, bilan de l'année, etc.).

28. LES ACTIONS ET COMPOSANTES DU PROJET INDIVIDUEL

281. Le document individuel de prise en charge.

Un livret d'accueil est remis à l'admission du jeune. Ce livret comporte les documents réglementaires prévu par la loi 2002.

En septembre, le projet individualisé de prise en charge est réactualisé pour les jeunes déjà présents. Pour les jeunes accueillis en cours d'année, un délai d'un mois est nécessaire pour permettre de cerner les objectifs les mieux adaptés à la prise en charge.

282. Le travail d'équipe.

Les équipes se réunissent le jeudi soit le matin soit l'après-midi en fonction du calendrier annuel fixé par avance. Elle réunit dans la mesure du possible l'ensemble des éducateurs, les cadres, les maîtresses de maison sont invités ponctuellement dans le cadre du partenariat avec l'équipe éducative.

L'ordre du jour des réunions est établi à la fois par les équipes et par la direction, et se compose ;

D'un point d'information général relatif à l'institution, au fonctionnement et l'organisation du service.

Et en général d'un point général concernant l'ensemble des jeunes puis un temps est consacré pour aborder plus profondément la situation de jeunes nécessitant une réponse institutionnelle rapide ou pour préparer un bilan, une synthèse, ou un évènement prévisible.

Un compte-rendu écrit de chaque réunion est dactylographié et classé. Les éducateurs absents se doivent de le consulter à la reprise de leur travail.

L'équipe a recours une fois par mois à un superviseur. D'autres temps de réunion peuvent être organisés en fonction des projets en cours ou des travaux à mener, quelques fois en collaboration avec les équipes éducatives des autres structures de l'Association.

Des formations collectives sont engagées ponctuellement, elles peuvent être financées au titre du PAUF, ou de l'employeur dans le cadre, surtout de formation mise en œuvre par le conseil général.

283. Les rencontres individuelles.

Les jeunes bénéficient de rencontres individuelles formalisées. Le travail de référence constitue le moment où le jeune peut obtenir une écoute individuelle et appropriée. L'éducateur est libre de choisir le moment et le lieu pour cet entretien.

Les jeunes peuvent être reçus pour un entretien avec un cadre et un éducateur. Le choix du cadre (chef de service ou directeur adjoint) est lié au contexte et aux objectifs de l'entretien.

284. Les bilans.

Le séjour du jeune est ponctué de différents temps de synthèse qui réunissent un représentant de la direction, un éducateur de l'Internat, l'éducateur ASE et sur un moment distinct le jeune et éventuellement ses représentants légaux. Il nous appartient de construire un projet pour le jeune qui tienne compte.

Ces bilans ont pour vocation de permettre d'adapter la prise en charge au sein de l'Internat en fonction de l'évolution du jeune ou de sa régression au sein du foyer.

285. Les écrits et les dossiers.

Chaque jeune fait l'objet d'un bilan écrit individuel à la charge du référent. Cet écrit est communiqué à l'ASE et lu en intégralité au jeune. Ce dernier a le droit de discuter du point de vue des éducateurs dès lors que le propos s'appuie sur des faits objectifs, évaluables et mesurables.

Les écrits sont supervisés par un cadre dans un esprit de cohésion des écrits avec la démarche éducative de l'Association.

